



2 ème Rallye Régional VHC du Pays de Caux – Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du Visa.....
Ouverture des engagements : à l'obtention du Visa.....
Clôture des engagements : 18 mars 2019.....
Parution du carnet d'itinéraire : 30 mars 2019.....
Les carnets d'itinéraires seront à retirer au Café Kam \$Léon rue de la République 76 170 Lillebonne
(sortie parc assistance) à partir du samedi 30 mars 2019 de 9 h 00 à 17 h 00

Vérifications des documents le : 30 mars 2019 de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 h 30 à 17h 30 Lieu : Salle
Thiers Lillebonne.....
Vérifications des voitures le : 30 mars de 14 H 00 à 18 H 45 Lieu : rue piétonne Lillebonne.....
Heure de mise en place du parc de départ le : 30 mars 2019 de 14 H 15 à 19 H 00 Lieu : Mairie de
Lillebonne
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 30 mars 2019 à 18 H 00 Lieu : Mairie de Lillebonne.....
Publication des équipages admis au départ le : 30 mars 2019 à 20 H 30 Lieu : Mairie de Lillebonne.....
Publication des heures et ordres de départ le : 30 mars 2019 à 20 H 30 Lieu : Mairie de Lillebonne.....
Briefing des pilotes prioritaires : écrit remis aux vérifications administratives.....

Départ le 31 mars 2019 à 9 h 27 Lieu : Mairie de Lillebonne:.....
Publication des résultats partiels au tableau Place Coubertin Lillebonne (podium)
Arrivée Place Coubertin Lillebonne
Vérification finale Lieu : GARAGE Mancel à Tancarville
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : 31 mars 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu : Place Coubertin Lillebonne (podium)
Remise des prix le : 31 mars 2019 sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise le 30 et 31 mars 2019 en qualité d'organisateur administratif le

2 ème Rallye régional VHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine.

Organisateur technique Ecurie : Rallye 'n Caux.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 14/01/2019 sous le numéro 02 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 52 en date du 14/01/2019.

Comité d'Organisation

ASA NORMANDIE et Rallye'n Caux.....
Secrétariat du Rallye, Adresse : Olivier MALLARD 65 rue Félix Faure 76 170 La Frenaye
Téléphone : 06 14 96 36 84
Fax :
Email : rallye-lillebonne@axions-sport.org
Permanence du Rallye : Mairie de Lillebonne Tel 02 32 84 40 93.....
Lieu, date, horaire : Le samedi 30 mars 2019 et le dimanche 31 mars 2019 de 8 H 00 à 20 H 00.

Organisateur technique

Nom : Olivier Mallard Président de l'écurie Rallye 'n Caux ainsi que tous les sociétaires RnC
Adresse : 65 rue Félix Faure 76 170 La Frenaye 06 14 96 36 84

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : François JARDIN, licence 1303/20414
Commissaire Sportif : Michel WICO, licence 1303/2204
Commissaire Sportif : Hubert GUYOT, licence 1303 /137484
Directeur de Course : Anouk MAWDSLEY, licence 1303/1652
Directeur de Course adjoint PC : Françoise MAWDSLEY, licence 1303/ 1653
Directeur de Course adjoint PC : Jean BELY, licence 1318 /145422
Directeur de Course adjoint ES : Lucien VARANGLE, licence 1307/36384
Directeur de Course adjoint ES : Jean Denis JOSSE, licence 1315/ 34725
Directeur de Course adjoint Tricolore : Michel CARTERON, licence 1308/488
Directeur de Course adjoint Damier :
Directeur de Course Info Sécurité :
Juge de fais : Jean-Pierre Patin, licence 1303/4183
Médecin : Docteur Didier Prod'homme, licence 1318/230341
Médecin : Docteur Frédéric Duval, licence 1303/156436

Commissaire Technique Responsable : Jacques SALENNE, licence 1306/ 18219
Commissaire Technique : Francis BALLENGIEN, licence 1303/ 5641
Chargée des relations avec les concurrents (CS) : Myriam MAWDSLEY, licence 1303/11115
Chargée des relations avec les concurrents (CS) : Claude CHRISTEL, licence 1303/9367
Responsable des Commissaires : Sébastien Deuil, licence 1308/113016
Responsable des classements : Arno VIANDIER, licence 1308/ 13368
Classements : Stéphan MEUBRY, licence 1303/180551
Relations Presse : Patrice FRIBOULET, licence 1303/31834
Chronométrateur : Jennifer LACHEVRE, licence 1308/194351

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) 1 par épreuve spéciale.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 2 ème RALLYE REGIONAL VHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine compte pour :

- LA COUPE DE France DES RALLYES 2019 COEF 2
- LE CHALLENGE PILOTES/COPILOTES RALLYE REGIONAUX DE LA LIGUE DE NORMANDIE 2019
- LE CHALLENGE ASA NORMANDIE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés auront l'heure de convocation pour les vérifications administratives, sur le site : www.axions-sport.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2ème RALLYE REGIONALVHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 mars 2019.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum et 5 minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 155 €, **équipage totalement féminin 120€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 310 € « « « 200€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée : ZA Le Mesnil et rue de la République à Lillebonne,

Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles

4.3.2.3 P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} RALLYE REGIONAL VHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine représente un parcours de 112 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3 de 5,8 kms
- ES 2-4 de 13,7 kms soit au total 34.82%

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le stationnement des attelages et voiture de course sont strictement interdit sur les parkings des zones commerciales (Monsieur Bricolage, Leader Price)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11 P Les commissaires de route porteront une combinaison orange ou blanche, à défaut un gilet orange ; les CSP auront un gilet jaune fluo.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le 31 mars 2019, 30 minutes après la publication des résultats définitifs.

Les palmarès seront sur le site : www.axions-sport.org 30 minutes après le délai de réclamation au PC situé à la mairie de Lillebonne.

Classement général :

- coupe ou lot à chaque équipage

Chaque commissaire recevra une indemnité pour frais de licence ainsi que le repas du dimanche midi. 2 coupes par ES seront attribuées aux commissaires, lors du pot de l'amitié au Point Stop.

GRILLE HORAIRE DIMANCHE 31 MARS 2019

SECTION 1

	SORTIE MAIRIE	place Coubertin	ENTREE ASSISTANCE	SORTIE ASSISTANCE	C H AVANT ES	ES 1	C H AVANT ES	ES 2	ENTREE PARC
	CH 0	CH 1	CH 2	CH 3	CH 4	ES 1	CH 5	ES 2	CH 6
TEMPS		0:03	0:15	0:30	0:25	0:03	0:25	0:03	0:30
TRICO	7:57	8:00	8:15	8:45	9:10	9:13	9:38	9:41	10:11
PROMO	8:22	8:25	8:40	9:10	9:35	9:38	10:03	10:06	10:36
INFO	8:27	8:30	8:45	9:15	9:40	9:43	10:08	10:11	10:41
OOO	8:32	8:35	8:50	9:20	9:45	9:48	10:13	10:16	10:46
OO	8:42	8:45	9:00	9:30	9:55	9:58	10:23	10:26	10:56
O	8:52	8:55	9:10	9:40	10:05	10:08	10:33	10:36	11:06
^{1er} CONCURRENT	8:57	9:00	9:15	9:45	10:10	10:13	10:38	10:41	11:11
dernier concurrent	11:37	11:40	11:55	12:25	12:50	12:53	13:18	13:21	13:51
DAMIER	IMMEDIATEMENT DERRIERE LE DERNIER CONCURRENT								

SECTION 2

		DEPART	ENTREE ASSISTANCE	SORTIE ASSISTANCE	C H AVANT ES	ES 3	C H AVANT ES	ES 4	ENTREE PARC
		CH 7	CH 8	CH 9	CH 10	ES 3	CH 11	ES 4	CH 12
TEMPS		1:40	0:10	0:30	0:25	0:03	0:25	0:03	0:30
TRICO		11:51	12:01	12:31	12:56	12:59	13:24	13:27	13:57
PROMO		12:16	12:26	12:56	13:21	13:24	13:49	13:52	14:22
INFO		12:21	12:31	13:01	13:26	13:29	13:54	13:57	14:27
OOO		12:26	12:36	13:06	13:31	13:34	13:59	14:02	14:32
OO		12:36	12:46	13:16	13:41	13:44	14:09	14:12	14:42
O		12:46	12:56	13:26	13:51	13:54	14:19	14:22	14:52
1^{er} CONCURRENT		12:51	13:01	13:31	13:56	13:59	14:24	14:27	14:57
dernier concurrent		15:16	15:26	15:56	16:21	16:24	16:49	16:52	17:22
DAMIER	IMMEDIATEMENT DERRIERE LE DERNIER CONCURRENT								

COUCHER DU SOLEIL: 20:35